

06 déc 2002 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 6 décembre 2002](#)

Dispenses de service pour les agents fédéraux en 2003

Sur proposition De M. Luc Van Den Bossche, Ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration, le Conseil des Ministres a approuvé une circulaire qui fixe les dispenses de service pour l'année 2003. Par le passé, la décision d'accorder une dispense de service aux agents fédéraux était prise au cas par cas. De cette façon, tous les agents n'étaient pas traités sur un pied d'égalité et le public était parfois informé en retard.

Sur proposition De M. Luc Van Den Bossche, Ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration, le Conseil des Ministres a approuvé une circulaire qui fixe les dispenses de service pour l'année 2003. Par le passé, la décision d'accorder une dispense de service aux agents fédéraux était prise au cas par cas. De cette façon, tous les agents n'étaient pas traités sur un pied d'égalité et le public était parfois informé en retard.

En 2003, un certains nombre de jours fériés tombent un mardi ou un jeudi. Il s'agit du 1er mai (fête du Travail), du 29 mai (ascension) et du 11 novembre (armistice 1918). Le Ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration a décidé d'octroyer un jour de congé supplémentaire aux agents fédéraux le vendredi 2 mai 2003, le vendredi 30 mai 2003 et le lundi 10 novembre 2003. De cette façon, il est évident clair pour le public que les services publics fédéraux, les établissements scientifiques fédéraux et les organismes fédéraux d'intérêt public ne seront pas accessibles à ces dates. Un même traitement est, de plus, garanti pour tous les agents. A ces dates, aucun congé ne devra être demandé, mais une dispense de service sera accordée. Ceux, qui pour des raisons fonctionnelles doivent assurer le service, pourront prendre ces jours de congé à un moment opportun.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe